Date de mise en ligne : 20 juin 2024



ARRÊTE MUNICIPAL

« PORTANT NUMEROTAGE PARTIEL AVENUE DE MELUN / RN6 A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES 94190 »

2024 - A - ST 108

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière
VU le plan cadastral ci-joint,

CONSIDERANT la demande formulée Par Yuman Immobilier pour le compte de la SCCV PASTEUR, relative à l'adressage des parcelles cadastrées : AS numéro 87, AS numéro 88, AS numéro 90, AS numéro 221 et AS numéro 262 et que ces parcelles sont regroupées dans un seul projet immobilier disposant désormais de deux entrées distinctes sur l'avenue de Melun,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Le numérotage partiel de ces parcelles cadastrées: AS numéro 87, AS numéro 88, AS numéro 90, AS numéro 221 et AS numéro 262 est défini comme suit:

SITUATION ANCIENNE DE CES PARCELLES

La parcelle AS numéro 221 porte le n°1 avenue de Melun, Les parcelles AS numéro 262 et AS 90 ne porte pas de numéro sur l'avenue de Melun, La parcelle AS numéro 88 porte le n°2 chemin des pécheurs, La parcelle AS numéro 87 porte le n°4 chemin des pécheurs.

SITUATION NOUVELLE DE CES PARCELLES

Les parcelles suivantes cadastrées regroupées en un projet de deux bâtiments : AS numéro 87, AS numéro 88, AS numéro 90, AS numéro 221 et AS numéro 262 porte les numéros n°1 (nouvelle résidence sociale) et n°3 avenue de Melun (nouvelle résidence étudiante)

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera notifiée pour application à :

- Madame le Commissaire de Police,
- Monsieur le Chef de Corps de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale,
- Le Service Départemental du Cadastre,
- La Direction des Postes,
- La Poste de Villeneuve Saint Georges PDC 11 rue Henri Leduc
- Monsieur le Trésorier Payeur Principal,
- La Préfecture,
- L'INSEE,
- ENEDIS,
- GRDF,
- le SYAGE,
- L'intéressé.
- Le Service Urbanisme.

Fait à Villeneuve Saint Georges le 18 1UIN 2024

Accusé de l'ecaption en préfecture

OB4-2194/00/255/2024/0618-2024-A-ST-108-AR

Date de réception préfecture : 20/06/2024

